

Le transfert des concours de catégorie A et B aux centres de gestion à compter du 1^{er} janvier 2010



La clarification des compétences CDG-CNFPT

- Tous les concours de catégorie A, B et C sont organisés par les CDG, sauf:
 - Ingénieur en chef,
 - Administrateur,
 - Conservateur du Patrimoine et des Bibliothèques.
- Les CDG s'organisent dans un périmètre au moins régional pour les concours de catégorie A. Dans le Grand-Est: organisation interrégionale.
- Expertise des CDG pour l'organisation des concours et examens professionnels depuis plus de 20 ans.



L'organisation des concours et examens professionnels par les CDG

- Principes de fonctionnement:
 - Subsidiarité: les épreuves sont organisées au niveau le plus pertinent: niveau national, interrégional, régional, départemental.
 - Efficacité: expertise dans l'organisation et proximité avec les collectivités,
 - Réactivité face aux besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées,



Illustration par un exemple: l'examen professionnel d'Attaché Principal Territorial

- Examen professionnel organisé dans le cadre de l'Interrégion du Grand-Est (18 CDG des 5 régions administratives Alsace, Lorraine, Champagne Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté),
- Organisation confiée au CDG54 (Meurthe et Moselle), en collaboration avec les 17 autres CDG de la coordination (désignation de membres du jury, examinateurs,...).
- Cadrage national des épreuves(Coordonnateur national: CIG Grande couronne).



Examen d'Attaché Principal Territorial La préparation aux épreuves

- Les chiffres de la préparation à l'examen organisée par le CNFPT:
 - 2009 : 54 inscrits (année de la réforme).
 - 2010 : 33 inscrits.
 - 2011 : 40 inscrits.
- Les modalités de préparation:
 - Acquisition de la méthodologie et entraînements à l'épreuve écrite
 - Acquisition de la méthodologie et mises en situation pour l'épreuve orale
 - Cycle de conférences thématiques



Examen d'Attaché Principal Territorial La préparation aux épreuves

- Coordination CDG-CNFPT pour les notes de cadrages des épreuves: cellule nationale associant représentants du CNFPT, des CDG, et des membres de la profession (membres du cadre d'emplois et administrateurs territoriaux).
- La préparation à l'examen professionnel s'effectue au niveau régional au vu des effectifs et non plus au niveau interrégional.



Examen d'Attaché Principal Territorial Déroulement des épreuves

- Organisation des épreuves écrites: lieux d'épreuves sur les 5 régions administratives de la coopération interrégionale:
 - **Alsace** : Salle des Fêtes à HUTTENHEIM
 - **Bourgogne** : Parc des expositions CONGREXPO à AUXERRE
 - **Champagne-Ardenne** : Centre de Loisirs à SAINT MEMMIE
 - **Franche-Comté** : Parc des expositions MICROPOLIS à BESANCON
 - **Lorraine** : Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle à VILLERS-LES-NANCY



Résultats et bilan

- Admis à concourir : 477 candidats.
- Admissibles : 243 candidats (seuil d'admissibilité fixé à 9/20)
- Admis : 107 candidats (seuil d'admission à 10/20 de moyenne).
- Pour répondre à une demande forte des collectivités, l'examen professionnel d'attaché principal territorial reste une épreuve exigeante.
- Aucun recours ni difficultés particulières sur cet examen professionnel



STATISTIQUES 2010

Examen organisé par le	Session	ADMISSIBILITE			ADMISSION		
		Admis à se présenter	Présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Taux d'absentéisme
CNFPT	Session 2008	308	267	13.31 %	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué
	Session 2009	546	525	3.84 %	233	Non communiqué	Non communiqué
CDG 54	Session 2010	477	448	6.08 %	243	240	1.23 %

	Session 2010
Moyenne des notes à l'épreuve écrite	9.9
Moyenne des notes à l'épreuve orale	10.35

STATISTIQUES 2010

	Session 2008 organisée par le CNFPT	Session 2009 organisée par le CNFPT	Session 2010 organisée par le CDG
Nombre de candidats inscrits	308	546	477
Nombre de candidats présents	Non communiqué	525	448
Nombre de candidats admissibles	267	233	243
Nombre de candidats déclarés admis	119	137	107

Taux de réussite global	Nb d'admis/Nb présents aux deux épreuves	24 %
Taux de réussite à l'écrit	Nb d'admissibles/Nb présents à l'épreuve écrite	54.24 %
Taux de réussite à l'oral	Nb d'admis/Nb présents à l'épreuve orale	44.58 %
